



## CAPL N° 2 du 09/11/2015

LISTE D'APTITUDE DE C EN B

COMPTE-RENDU de MANDAT des ELUS CGT

*La séance débute à 14h*

Représentants de l'administration:

MM. MORICEAU, PAILLET, RAYMON, Mme GLISE, M. GARBUNOW

Représentants des personnels :

**CGT Finances Publiques** : M. BRUN, (T), Mme LASSERRE (T), Mme DENAUX (S), M. WAY (expert)

**Solidaires Finances Publiques** : Mme ANGLADE (T), M. LAROUSSINIE (T), Mme MARRONCLE (S), Mme VIEYRES (S).

**FO**: M. ANDRIEU (T) et Mme CUSSAC (S)

Mme ELTER et M. LAROUSSINIE pour Solidaires Finances Publiques assurent respectivement les fonctions de secrétariat et de secrétariat adjoint.

Avant d'aborder l'ordre du jour de cette CAPL, Mme LASSERRE lit la **déclaration liminaire de la CGT Finances Publiques (cf. ci-après)**. Solidaires fait également lecture d'une déclaration liminaire.

**1/ Approbation du procès verbal de la CAPL du 09/07/2015**

Le P.V. est approuvé à l'unanimité.

## **2/ Point d'information sur les résidences administratives de l'Equipe Départementale de Renfort.**

- Mme GLISE nous informe des résidences administratives attribuées aux 3 contrôleurs de l'EDR. Cette résidence correspond à la commune d'implantation de la structure la plus proche du lieu de leur domicile familial.

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2015 les remboursements de frais de déplacement sont calculés à partir de cette résidence administrative.

Les services effectués sur une structure implantée sur la résidence administrative ou familiale ne donnent lieu à aucun remboursement de frais de déplacement.

Les élu-es CGT regrettent que la question des frais de déplacement des agents de l'EDR n'ait pas fait l'objet d'un débat en CTL.

- Un élu s'inquiète que l'EDR soit actuellement exclusivement composée de collègues originaires de l'ex-filière gestion publique. Le Directeur confirme son intérêt pour des candidatures émanant de l'ex-filière fiscale.

Les élu-es CGT rappellent que pour obtenir l'EDR il faut passer par le mouvement national de mutations et demander la mission/structure « EDR ».

A la demande des élu-es CGT Mme GLISE précise qu'il y a 3 postes vacants (tous grades confondus) au sein de l'EDR.

## **3/ Examen des candidatures à la liste d'aptitude de C en B 2016**

Au titre de l'année 2016, 8 agents ont fait acte de candidature.

Par rapport à l'année précédente : 6 candidatures ont été renouvelées, 7 candidats ne se sont pas représentés.

**Le potentiel de promotions pour la DDFiP 15 est de 2.**

Les dossiers ont été répartis en trois groupes par le Directeur : 2 classés « excellents », 3 classés « très bons » et 3 classés « à revoir ».

De fait, les candidats classés « très bons » ou « à revoir » ne pourront pas prétendre à une promotion dès cette année.

Les élu-es CGT, considérant qu'ils n'ont pas vocation à juger des qualités professionnelles de leurs collègues, ne font la promotion d'aucun dossier.

Il est à noter que lors de cette CAPL les dossiers des candidats classés « très bons » ou « à revoir » n'ont pas été évoqués par les représentants des autres organisations syndicales.

**Toutefois, à la demande des élu-es CGT, le Directeur a précisé les principales raisons ayant conduit à classer les candidats de la façon proposée.**

**Ces précisions ont un caractère « pédagogique » pour faire « progresser la construction du dossier ».**

**Les élu-es CGT se tiennent à disposition des candidats qui souhaiteraient obtenir plus d'informations sur le traitement de leur demande.**

**Les candidats peuvent aussi contacter le service RH à ce sujet.**

Les élu-es CGT souhaitent un vote sur l'ensemble du classement proposé.

Mme GLISE répond que seul un vote par catégorie de classement ou candidat par candidat est possible.

**Le Directeur soumet sa proposition au vote, catégorie par catégorie.**

**Conformément à la position de la CGT sur les listes d'aptitude, considérant qu'ils n'ont pas à juger des qualités professionnelles de leurs collègues, les élu-es CGT ne participent pas au vote.**

*Agents classés « excellents » : dans l'ordre alphabétique Mme FILLON (Trésorerie St-Flour) et Mme THERON (Trésorerie Chaudes-Aigues).*

*Pour : 8 (Administration 5, Solidaires 2 et FO 1), Contre 0, Abstention 0, Ne prennent pas part au vote – NPPV- 2 (CGT 2).*

*Agents classés « très bons » : 3 agents*

*Pour : 5 (Administration 5), Contre 0, Abstention 3 (Solidaires 2 et FO 1), NPPV 2 (CGT 2).*

*Agents classés « à revoir » : 3 agents*

*Pour : 5 (Administration 5), Contre 2 (Solidaires 2), Abstention 1 (FO 1), NPPV 2 (CGT 2).*

Les agents classés « excellents » seront éventuellement promus suite à la CAP nationale.

En effet les projets de listes des directions locales n'impliquent pas nécessairement une promotion sur la liste arrêtée par la DG après avis de la CAP nationale.

**Toutefois, dans l'attente de la tenue de cette CAPN, ils doivent élaborer une fiche de mutation « à titre conservatoire » au mouvement général national de catégorie B (demande à déposer en janvier 2016). Attention il s'agit d'une demande de première affectation. La liste de vœux doit être suffisamment exhaustive et étendue pour ne pas compromettre ses chances de retour et éviter une affectation d'office.**

**Pour plus de précisions les candidats classés « excellents » pourront contacter Luc WAY, notre correspondant local « mutations nationales ».**

**Après accord unanime des élu-es, le Directeur nous informe qu'à l'avenir la liste des candidats classés « excellents » ne sera publiée qu'après avis de la CAP locale.**

### **3/ Questions diverses :**

#### **Agents PACTE**

##### **Recrutement d'un agent Pacte au 1<sup>er</sup> décembre 2015**

Les élu-es CGT demandent où en est la procédure de recrutement par voie de Pacte annoncée par la Direction.

M. PAILLET nous informe avoir reçu 22 candidatures et tenu 9 entretiens.

**Un candidat a été retenu pour être affecté à la Trésorerie de Maurs.**

La procédure de recrutement suit son cours au niveau de la centrale.

##### **Titularisation des agents PACTE recrutés au 1<sup>er</sup> décembre 2014**

Les élu-es CGT demandent quel avis a émis la Direction sur la titularisation des deux collègues Pacte recrutés au 1<sup>er</sup> décembre 2014.

M. PAILLET nous informe avoir émis un avis favorable pour chacun de ces deux collègues.

Cet avis sera acté par une CAP nationale de titularisation prochainement.

#### **Fermeture de la trésorerie de St-Mamet au 1<sup>er</sup> janvier 2016**

Les élu-es CGT s'interrogent sur la réaffectation des agents en poste à la trésorerie de St-Mamet.

**M. PAILLET nous répond que cette réaffectation fera l'objet d'une CAP locale B et d'une CAP locale C avant la fin de l'année.**

## **Apprentissage à la DDFiP du Cantal**

Les élu-es CGT demandent où en est la procédure d'accueil d'un apprenti annoncée par la Direction.

M. PAILLET nous répond que ce projet n'a pas abouti, l'établissement scolaire approché n'ayant pas obtenu l'autorisation de la Région.

*La séance est levée à 15h15.*

Les élus CGT Finances Publiques  
Patrice BRUN, Claire LASSERRE, Marie-Hélène DENAUX et Luc WAY

### **CAPL B du 09/11/2015 Liste d'aptitude de C en B**

#### ***Déclaration liminaire de la CGT Finances Publiques du Cantal***

Monsieur le Président, mesdames et messieurs,

Lors de cette CAPL concernant la liste d'aptitude de C en B, les élus CGT Finances Publiques tiennent à rappeler que leur position en matière de promotion n'a pas changé.

La CGT revendique de manière privilégiée la promotion par concours internes et externes et examens professionnels, seuls garants d'égalité face à des modes de promotion axés sur des critères subjectifs et parfois arbitraires qui régissent l'élaboration des listes.

La CGT revendique la mise en place de réels examens professionnels axés sur des critères objectifs liés à l'expérience en substitution aux listes d'aptitude.

Fermement opposés à l'individualisation des objectifs et attachés au concept collectif de travail dans la réalisation des missions, les élus CGT Finances Publiques n'ont pas vocation à juger des qualités professionnelles des collègues.

Les représentants syndicaux ne sont pas des jurys.

Cette responsabilité est uniquement du ressort de l'Administration.

Notre rôle syndical reste la défense des mêmes droits et garanties pour tous les agents. Nous ne sommes pas des co-gestionnaires sur la situation administrative de ces derniers.

Les élus CGT comprennent les motivations de leurs collègues qui cherchent à bénéficier d'une évolution professionnelle par cette procédure, puisqu'elle existe, mais ils revendiquent la priorité au recrutement par voie de concours interne, externe et d'examen professionnel, garants d'objectivité dans le mécanisme indispensable de promotion sociale au sein de l'administration.

Les élus CGT Finances Publiques assistent à cette commission en observateurs vigilants dans l'intérêt de tous les agents, mais ne participeront pas à l'élaboration d'un quelconque classement.